

**ENVIRONNEMENT****APERÇU**

S'appuyant sur le leadership et l'orientation du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE) et axant ses efforts sur la promotion des systèmes des connaissances autochtones grâce au soutien du Conseil des aînés de l'Assemblée des Premières Nations (APN), le Secteur de l'environnement de l'APN s'emploie à aider les Premières Nations à exercer leur autodétermination et leur compétence dans le domaine de l'environnement naturel.

Les activités du Secteur de l'environnement de l'APN sont guidées par un large éventail de

résolutions adoptées par les Chefs en assemblée, qui enjoignent à l'APN de s'engager dans divers dossiers liés à l'environnement. Parmi ses activités, notons la création de plusieurs comités techniques mixtes APN-Canada et la mise sur pied d'un réseau d'assistance régionale incluant des réunions et d'autres mécanismes d'échange d'information, dont une téléconférence hebdomadaire du CCACE chaque vendredi après-midi.

COMPTE RENDU**Changement climatique**

Compte tenu de l'évolution rapide du climat, les Premières Nations ont un rôle important à jouer dans la lutte mondiale contre le changement climatique. En tant qu'observatrices, gestionnaires et interprètes des écosystèmes, elles apportent un éclairage précieux par leur savoir collectif qui leur donne la possibilité de diriger et de perfectionner des mesures contre les changements climatiques. Sous l'égide du CCACE, le Secteur de l'environnement de l'APN fait valoir le rôle important que peuvent jouer les Premières Nations dans les efforts d'atténuation et d'adaptation en vue de favoriser une croissance et un développement économique plus durables. Parmi ses activités, il participe à un processus technique conjoint avec le Canada encadré par le Comité mixte sur l'action en faveur du climat (CMAC) et à la mise sur pied d'un réseau de coordonnateurs régionaux du changement climatique des Premières Nations.

La dernière réunion du CMAC a été tenue les 22 et 23 août 2018 à Charlottetown à l'Île-du-Prince-Édouard. Les participants à la réunion ont rendu visite à la Première Nation de Lennox Island afin de profiter de l'expérience concrète de ses membres concernant la montée du niveau de la mer et l'érosion des côtes dues au changement climatique.

Espèces en péril

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral prévoit la protection juridique des espèces sauvages et la conservation de la diversité biologique, conformément aux engagements pris par le Canada en vertu d'une entente internationale des Nations unies, la Convention sur la diversité biologique.

La LEP est le seul texte législatif fédéral qui reconnaît explicitement le rôle des peuples autochtones dans l'administration et la mise en

œuvre de la Loi. Le Secteur de l'environnement de l'APN travaille avec des représentants d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) à l'inclusion directe des intérêts des Premières Nations dans la protection, la conservation, la gestion et le rétablissement des espèces et des habitats au Canada.

Cela comprend la création, en vertu de l'article 9 de la LEP, du nouveau Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril (CCPNEP), un comité technique mixte propre aux Premières Nations qui est chargé de donner des conseils sur l'application et la mise en œuvre de la Loi à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique et à d'autres ministres. Le CCPNEP tiendra sa quatrième réunion à l'automne 2018 (dates et lieu à confirmer).

L'APN a également participé aux efforts qui ont mené au rétablissement du Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP), un comité consultatif constitué en vertu de l'article 8(1) de la LEP pour offrir des conseils techniques à la ministre de l'Environnement sur l'application et la mise en œuvre de la Loi. Le CANEP a prévu provisoirement de tenir sa première réunion en novembre 2018.

Examen environnemental et réglementaire

Après quatorze mois d'une intense « mobilisation », le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-68, *Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence*, et le projet de loi C-69, *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* modifiant la *Loi sur la protection de la navigation* et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, à la Chambre des communes. Le Secteur de l'environnement participe à cet examen, car il est chargé d'engager un dialogue ciblé avec les Premières Nations visant à déterminer, à reconnaître et à mettre en place des protocoles, des éléments et des processus permettant aux parties de s'engager dans des processus conjoints de rédaction de modifications législatives, de politiques et de règlements.

À cet effet, le Secteur de l'environnement tient une série de séances techniques d'un bout à l'autre du pays. En collaboration avec le CCACE, le Secteur de l'environnement de l'APN a présenté une proposition concernant le projet de loi C-69. Alors que le projet de loi C-69 est présenté en deuxième lecture au Sénat, le Secteur de l'environnement cherche à développer des documents d'information afin que les Premières Nations puissent participer au processus. Sous la direction du CCACE, le Secteur de l'environnement présentera probablement une proposition plus ciblée au Sénat. Le Comité national des pêches (CNP) s'est occupé d'examiner le projet de loi C-68. Le travail concernant ce projet de loi se poursuivra sous l'égide du Secteur des pêches de l'APN, constitué récemment et dirigé par Ken Paul.

Aires protégées et conservées par les Autochtones

Dans le cadre de l'initiative du Canada « En route vers l'objectif 1 du Canada », le Secteur de l'environnement de l'APN appuie la création d'aires protégées et conservées par les Premières Nations permettant aux Premières Nations d'exercer leur compétence sur de vastes étendues de leurs territoires et d'obtenir la reconnaissance de ces régions au Canada et à l'étranger.

Ces travaux font suite à la résolution 79/2017, *Aires protégées et conservées par les Autochtones*, adoptée par les Chefs en assemblée, qui enjoint à l'APN de s'entretenir avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique afin de s'assurer que les Premières Nations jouent le rôle important de chef de file dans l'étude du processus d'établissement d'aires protégées et conservées par les Autochtones à l'échelle nationale.

L'initiative « En route vers l'objectif 1 du Canada » est en période de transition alors que le rôle principal passe de Parcs Canada à Environnement et Changement climatique Canada. L'APN continue de s'entretenir avec les deux ministères afin de s'assurer que les Premières Nations continuent de jouer le rôle de chef de file tout au long de cette transition.

PROCHAINES ÉTAPES

Sous l'égide du Secteur de l'environnement de l'APN, les activités confirmées qui suivent ont eu lieu ou auront lieu entre le 1^{er} août et le 1^{er} octobre 2018.

- Réunion du CMAC – 22 et 23 août 2018 à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard).
- Réunion du CCACE – 1^{er} et 2 octobre 2018 à Ottawa (Ontario).
- Réunion du CCPNEP – automne 2018 (date et lieu à confirmer).

